



**ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**

**Décision de la cour d'appel de
PARIS
LA CGT VOUS INFORME**

Tréville, le 18 juillet 2018

ON A GAGNE, ON A GAGNE...

Les six salariées qui avaient saisi le tribunal des Prud'hommes de Paris suite à leur licenciement pour motif économique dans le cadre du tout premier PSE qui concernait les personnels administratifs et (déjà) les appros **ont toutes gagné leur procès.**



Ce fut certes, particulièrement long mais c'est fait. La cour d'appel a définitivement validé la décision du conseil des prud'hommes de Paris.

Plusieurs de ces salariés étaient suivies par la CGT, notamment à Miribel et à Loriol.

Bravo donc à ces 6 salariées qui vont recevoir chacune un chèque entre 20 000 à 37 500 €

Ces sommes sont bien évidemment en plus des sommes déjà perçues via le PSE au moment de leur licenciement.

Ceci est la preuve flagrante qu'il faut toujours saisir les prud'hommes car quel que soit la hauteur du PSE, le motif économique de ces suppressions n'est pas accepté par les juges. **Tout simplement parce que ce n'est pas acceptable.**



Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/> et sur <https://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/>